LES Conseils KODAK-PATHÉ

1° MISE AU POINT

Evitez de faire des photographies dont les plans principaux soient flous par mise au point incorrecte. Obtenez des clichés nets pour avoir des épreuves et des agrandissements précis et détaillés. Si vous n'avez pas l'habitude d'apprécier exactement la distance, n'hésitez pas à la mesurer, vous économiserez ainsi la Pellicule KODAK-PATHÉ

OPEREZ A COUP SÛR

Toutes les Photos Kodak-Pathé

Kodak-Pathé 17, rue François 1er, Paris

TIRAGE FINANCIER

Ville de Paris 1939. — Le numéro 10.702 gagne 100.000 fr. ; les deux numéros suivants gagnent chacun 10.000 fr. : 44.289, 65.138 ; trente numéros gagnent chacun 1.000 fr.

BOURSE DE PARIS

DU 25 JUIN 1943

Fonds d'Etat Français. — 3 %, 96.65 ; 3 % amt., 100.10 ; 4 % 1917, 103.20 ; 4 % 1918, 103.30 ; 5 % 1920, 143.30 ; 4 1/2 % 1932 A, 104.40 ; 4 1/2 % 1932 B, 103.35 ; 3 % 1942, 95.50 ; 3 1/2 % 1942, 98.75 ; Cela. Aut. 5 % 1938, 122.35 ; Obl. Trés. 4 1/2 % 1933, 1.347 ; Obl. Trés. 4 % 1934, 1.243.50 ; Obl. Trés. 4 1/2 % 36 B, 140.05 ; Bons Trés. 4 1/2 % 1934, 1.110 ; Bons Trés. 4 % 1935, 1.120 ; Caisse. Aut. Tab., 1.050.

Crédits Nationaux. — Cr. 1919, 650 ; 1920, 575 ; 1934, 1.137 ; 1935, 1.120.

Pensiéras et Communales. — Fonc. 1883, 356 ; Fonc. 1885, 400 ; Com. 1891, 361 ; Com. 1892, 468 ; Fonc. 1895, 446 ; Com. 1899, 410 ; Fonc. 1903, 446 ; Com. 1906, 422 ; Fonc. 1909, 219 ; Com. 1912, 214 ; Fonc. 1913 3 1/2 %, 459 ; Com. 1930 4 %, 1.030 ; Fonc. 1930 4 1/2 %, 1.015 ; Com. 1931, 1.022 ; Com. 1931-32, 1.017 ; Com. 1932, 1.040 ; Com. 1942, 1.950.

Actions tunisiennes. — Bque de Fce, 27.310 ; Compt. Esc., 3.100 ; Crédit Fonc., 6.620 ; Crédit Lyon., 3.520 ; Crédit du Nord, 697 ; Thé Gle, 2.940 ; Suez (sect.), 42.300 o. ; Nord, 2.105 ; El. et Gaz du Nord, 951 ; Electr. du Nord, 781 ; Energie Ind., 3.040 ; Nord Lum., 2.015 ; Thom. Houston, 815 ; Cie Gle Ind. Text., 2.850 ; Le Blan, 1.620 ; Pérenchies, 2.470 ; St Frères, 1.575 ; Gaz N.-E., 1.295 ; Aciéries de Longwy, 1.060 ; Aciéries de Micheville, 2.325 ; Aciéries du Nord, 690 ; Aciéries de Sambre et Meuse, 895 ; Arbel, 2.670 ; Constr. Nord-France, 1.550 ; Fives-Lille, 2.220 ; Forges N.-E., 1.875 ; Jeumont (act.), 930 ; Jeumont (part), 2.550 ; Fco-Belge Mat. Ch. Fer, 10.380 ; Hts-Fourn. P.-à-Mousson, 8.300 ; Denain-Anzin, 4.820 ; Louvroil Montbard, 1.050 ; Méteux, 4.501 ; Peugeot, 1.700 ; Senelle Maubeuge, 2.050 ; Béthune, 4.000 ; Aniche, 3.425 ; Anzin, 2.120 ; Blanzy, 5.100 ; Carvin, 3.488 ; Courrières 1.271 ; Dourges, 3.155 ; Escarpelle, 4.525 ; Lens, 1.870 ; Marles, 1.700 ; Ostricourt, 5.550 ; Vicoigne, 2.020 ; Mokta El Hadid, 16.875 ; Nickel, 3.225 ; Ouenza, 7.080 ; Air Liquide, 2.626 ; Kuhlmann, 2.250 ; Pollet et Chausson, 4.900 ; Caout. Indochine, 2.055 ; Cultures Trop., 434 ; Terres Rouges, 1.225.

Villes de Paris. — Ville de Paris 1871, 525 ; 1875, 520 ; 1876, 543 ; 1892, 331 ; 1894-96, 334 ; 1896, 398 ; 1899, 383 ; 1904, 389 ; 1910 2 3/4 %, 370 ; 1910 3 %, 300 ; 1912, 301 ; 1929, 1.040 ; 1930, 998 ; 1930 lots, 1.015 ; 1931, 1.010 ; 4 % fortif., 986 ; 1932, 1.013 ; 3 1/2 % 1942, 4.805.

Valeurs françaises (obligations). — Dép. Nord 4 % 1931 oct., 2.024 ; 4 % 1931, 970 ; 5 % 1935, 1.035 ; 5 1/2 % 1936, 1.035.

FAITES votre SITUATION STABLE et BRILLANTE EN DEVENANT ÉLECTROTECHNICIEN CHEF DE TRAVAUX etc DIPLOMÉS PAR L'E.N. INSTITUT NATIONAL D'ÉLECTRICITÉ ET DE RADIO ÉCOLE MODERNE Fondée en 1904 PAR CORRESPONDANCE 3, Rue Lafitte - PARIS ENVOI GRATUIT DU SUJET N° 7

Oscillonova Radio Elect. 35 fr. PORT
Manuel de dépan. T.S.F. 25 fr. 6 fr.
Manuel de montage élect. 30 fr.

BOURSE DE LILLE

DU 20 JUIN 1943

Le premier cours est celui pratiqué à la séance précédente.

Charbonnages : Albi, 2.535, 2.465 ; Albi (part), 4.800, 4.400, o. ; Aniche 3.475, 3.495 ex-dr. ; Anzin, 2.120, 2.120 ; Béthune, 3.900, 3.900 ; Béthune (1/10), 4.000, 4.000 ; Blanzy, 5.200, 5.240 ; Bruay (coup. de 10), 584, 600 ; Carvin, 3.400, 3.400 ; Clarence, 510, 495 o. ; Commentry (Jos) 2.700, 2.600 ; Commentry (cap.), 3.045, 2.995 ; Courrières, 1.247, 1.260 ; Crespin, 190, 200 ; Dourges, 3.225, 3.100 ; Escarpelle, 4.625, 4.500 ; Lens A, 1.560, 1.570 ; Liévin, 925, 898 ; Marles, 1.750, 1.733 ; Ostricourt, 5.735, 5.600 ; Thivencelles, 665, 672 ; Vicoigne, 2.005, 2.060.

Banques : C.D.N., 690, 700 ; Union Mines, 860, 870.

Eaux, Transports : E.L.R.T., 460, 460 ; Lyon. des Eaux (cap.), 3.000, 3.050 ; Lyon. des Eaux (Jos), 2.600, 2.550 ; Pierchon, 605, 610 d.

Electricité : Artésienne, 815, 810 ; Béthunoise, 580, 580 ; Boulonnaise 1.160, 1.165 d. ; Contin. du Gaz, 3.150, 3.010 ; Electr. Gaz Nord, 950, 940 o. ; Electr. Nord, 808, 790 ; Electr N-O., 1.210, 1.100 o. ; Energ. Nord-France, 797, 610 ; Gaz d'Hersin, 910, 900 o. ; La Roubaisienne, 3.950, inc. ; Sect. Billy, 1.625, 1.660 d. ; Un. Houillère, 465, inc.

Métallurgie : Blanc-Misseron, 290, 300 ; Blanc-Misseron (prior.), 1.350, 1.350 d. ; Aciéries de Longwy, 1.039, inc. ; Ac. de Micheville, 2.400, 2.400 ; Ac du Nord, 690, 710 ; Ac. de Sambres et Meuse, 740, 720 ; Arbel, 3.000, 2.900 ; Chent. France, 1.760, 1.750 ; Atle. Nord France, 1.475, 1.540 d. ; Atel. Nord-France (part), 1.030, 1.010 ; Autos chen., 108, inc. ; Biache, 1.530, 1.540 d. ; Cell, 970, 970 ; Delattre, 670, 675 ; Denain-Anzin, 4.700, 4.850 d. ; Electro-Métal, 440, 445 ; Fives-Lille, 2.080, 2.180 d. ; Merlne, 1.415, 1.405 ; Nord-Est, 1.845, 1.880 ; Fco-Belge, 10.050, 10.150 ; Jeumont, 940, 930 ; Louvroil, 1.100, 1.075 ; St-Sauveur, 1.060, 1.025 ; Saulnes, 3.050, 3.100 ; Senelle, 2.050, 2.050 ; Tubes de Velene., 1.055, 1.050.

Entreprises et Matér. constr : Cerr Dumont Wireux, 36, 100 ; Chaux et Clm. Laferge, 14.300, 14.200 ; Chaux et Clm. Laferge (act. B 300), 5.100, 4.250 ; Ciments du Boul... 1.905, 1875 (en liqu) ; Ciments Portland 27.100, 27.000 ; Ciments Portland (part), 39.000, 39.000 o. ; Clm. et Chaux Hydraul., 1.750, inc. ; Clm. Franc. et Portl. Boul., 10.900, 10.300 ; Clm. Franç. et Portl. Boul (jouiss.), 9.400, 9.260 ; Clm. Pont-a-Vend., 4.300, inc. ; Desvroise, 7.700, 7.600 ; La Loiane, 1.310, 1.375 ; Pollet et Chausson, 4.900, 4.900 ; Pollet et Chausson (part), 4.900, 4.900 ; Super Clm. Boulonnais, 170, 370 d.

Produits chim., Huileries, Verreries : Air liquide, 2.800, 2.875 ; Air liquide (part), 15.400, 16.300 ; Engr. d'Auby, 477, 485 ; Engr. de Roubaix, 2.050, inc. ; Glaces Nord France, 14.525, 14.525 ; Huiles, goudrons et dérivés., 4.950, 4.950 ; Kuhlmann, 2.260, 2.275 ; Oxhydrique Française, 315, inc. ; Pechiney, 4.895, 4.850 ; Prod. Organo Chim., 1.425, inc. ; Rhone Poulenc, 3.450, 3.450 ; St-Gobain, Chauny et Ciney, 7.060, 6.950 ex-co ; Usin. de Libercourt, 1.100, 1.100 d. ; Verr. et Glaces d'Aniche, 4.650, inc.

Coupons annoncés : 25-5-43, Matériaux de construction de la Loiane, n° 22 ; brut, 21.34 ; net à payer, nom. 14.93, port. 11.06 ; St-Quentinoise d'Eclair. (solde) act. lib., brut 61.125, net à payer : nom. 43.125, St-Quentinoise d'Eclair. non libér., net à p., 37.875 ; St-Gobain (act. libér.), n° 36, net à peyer, port. 26.75 ; St-Gobain (act. non libér.), net à payer, nom. 23.25. — 30-6-43 : Louvroil-Montb.-Aulnoye, n° 41, br. 17.50, net à payer, nom. 12.57, port. 7.50 ; Consr. Mécaniques (Cail), n° 49, net à payer, nom. 6.65. — 1-7-43 : Boulonneries de Louvroil (act. ord.), n° 14, brut, 16 ; net à payer, nom. 10.50, port. 6.35 ; Boul. de Louvroil (act. priorité), n° 20, brut 20, net à payer, nom. 14, port. 11.80 ; La Dresvroise, n° 39, brut 50, net à payer, nom. 35, port. 12.37 ; Tuileries de Beauvais (act.), n° 26, brut 42.31 ; Tuileries de Beauvais (part), n° 22, brut 20 ; Union Houillère et Electrique, n° 15, brut 6, net à payer, nom. 4.37, port. 2.50 ; Brass. Centrale du Nord de la France, n° 19, brut 15, net à payer, nom. 10.50, port. 8.70 ; Brass. Centrale du Nord de la France (coup. 19 des nouv. titres), n° 19, brut 15, net à payer, nom. 10.50, port. 8.70 ; Thivencelles, n° 16, brut 10, net à payer, nom. 7, port. 4.50 ; Cont. du Gaz (libér.), n° 41, brut 40, net à payer (nom. 28, port. 22.37 ; Cont. du Gaz (non lib.), n° 35, brut 40, net à payer, nom. 28 ; Matériel de transport, n° 17, net à payer, port. 8.29 ; Lyonnaise de transport, n° 17, net à payer, port. 8.29 ; Lyonnaise des Textiles (act. O), n° 10, brut, 30, net à payer, nom. 21, port. 12.50 ; Lyonn. des Textiles (act. P), n° 5, brut, 30, net à payer, port. 13.50.

L'ÉLECTRICITÉ s'apprend aussi... par CORRESPONDANCE

Cours par Correspondance Ecole Centrale de T.S.F. SECTION ÉLECTRICITÉ 12, rue de la Lune, PARIS (2e)

ÉCOLE CENTRALE DE T.S.F. 12 rue de la Lune - Paris

ÉCOLES DE SERVICE SOCIAL

Le Conseil de Perfectionnement des Ecoles de Service Social s'est réuni à Paris au Secrétariat d'Etat à la Famille et à la Santé, sous la présidence de MM. Aublant secrétaire général de la Santé, et Bertrend, adjoint au Commissaire général à la Famille.

Au cours de sa réunion, le Conseil a étudié des problèmes importants intéressant les Ecoles de Service Social et les Services Sociaux notamment l'élaboration du nouveau programme des études d'Assistantes Sociales, le projet de loi relatif à l'organisation de la profession d'Assistante où d'Assistant Social et un projet de décret relatif à l'Union Nationale des Assistantes et Assistants Sociaux.

M. Tirloy, délégué régional à la Famille, participait à ces travaux dont on peut espérer le plus grand bien pour les Services Sociaux, les Assistantes Sociales et les bénéficiaires de leur action.

CONFEDERATION TOURISTIQUE FRANCO-BELGE

Une délégation belge, conduite par MM. Maurice Durieux, secrétaire général permanent, et Florian Monnier, vice-président de la Fédération Régionale Touristique du Tournaisis, s'est rendu à Lille, où elle fut reçue par M. René Reubrez, Président de la Confédération Touristique Franco-Belge et Président de la Fédération Régionale des Syndicats d'Initiative.

Cette délégation était venue pour présenter les excuses et les regrets de ses membres qui n'avaient pu assister à l'assemblée générale du 5 Juin, à Lille, les passeports pour la France étant arrivés tardivement.

Après un échange de vues sur la situation respective des groupements touristiques, il fut décidé que les contacts entre les deux pays seraient plus fréquents et que des réunions auraient lieu prochainement, tant en Belgique que dans certaines villes de la région du Nord.

DEUXIEME ANNEE DE CAPACITE

Centre d'épreuves écrites d'Amiens

MM. Cathala, Delabarre, Delhomel Derivery, Gauthier, Grain Guin, Harlé, Huet, Mlle Juillen, MM. Lenclos, Lerouge (A.B.), Leroy, Malivet, Maugez, Pointin, Remon, Sellier, Tahon, Thiebe, Thieffry.

ÉCHOS ET CARNET

CALENDRIER. — Dimanche 27 juin 1943. — Soleil : Lever à 5 h. 50. — Coucher à 21 h. 56.

Aujourd'hui : Saint-Emilien. — Demain : Saint-Irénée.

ANNONCES LEGALES

COUR D'APPEL DE DOUAI. — TRIBUNAL SPECIAL. — ORDONNANCE. — Nous, Président du Tribunal Spécial établi près la Cour d'Appel de Douai VU les dispositions de la loi du 24 Avril 1941 ; VU la procédure suivie contre **VANDERVEKEN Félix**, fils de Félix, et de VANDENDRIESCHE Charlotte, âgé de 55 ans, né le 30 Juin 1887, à Verviers (Belgique), artisan nickeleur, demeurant à Valenciennes, rue Alfred Giard, 45, **actuellement en fuite**. — 1° Inculpé d'avoir à Lille, le 10 Février 1943, majoré illicitement les prix en offrant ou proposant à la vente 13 tonnes de blé à 28.000 francs la tonne, au lieu de 3.750 francs, cherchant à réaliser ainsi une hausse ilicite de 364.000 francs avec les circonstances que les infractions ci-dessus spécifiées ont été commises par des individus, ni producteurs, ni commerçants, mais se livrant cependant à des opérations assimilables en raison de leur importance à une activité professionnelle et que les auteurs ont fait usage de manœuvres frauduleuses ; 2° Créé un commerce sans autorisation. Infractions prévues et réprimées par l'article 37 de la loi du 21 Octobre 1940 et les lois des 15 Mars et 31 Decembre 1942. Loi du 24 Avril 1941. Attendu que VANDERVEKEN, Félix, est l'objet d'un mandat d'arrêt de Monsieur le Juge d'Instruction de Lille, en date du 10 mai 1943 ; qu'il n'a pu être saisi.

Par ces motifs : Disons que VANDERVEKEN Felix, sera tenu de se représenter dans le délai de DIX JOURS, à compter de l'accomplissement de la dernière en date des formalités de la publication de la présente Ordonnance qui sera insérée dans les journaux « REVEIL DU NORD », « LE GRAND ECHO » et « LE JOURNAL DE ROUBAIX ». Disons qu'à l'expiration du délai ci-dessus imparti, VANDERVEKEN Félix, sera jugé par contumace. — Fait à Douai, au Palais de Justice le SEIZE JUIN 1943, par le PRESIDENT DU TRIBUNAL SPECIAL. — Vu le Procureur général (signé) : Ch. FONTANGES. — Pour copie conforme, pour le Greffier en Chef : Maurice FOSTIER 23.469

TRIBUNAL DE PREMIERE INSTANCE DE LILLE. — **Extrait** d'un jugement rendu contradictoirement par la 2e Chambre du Tribunal de Première Instance de Lille, présidée par M. P. LAPEIRE, le 21 mai 1943, il appert que : SAMIER Félix-Joseph, âgé de 42 ans, né à Ramecourt (St-Pol-sur-Ternoise), le 16 janvier 1901, cultivateur, demeurant à Graincourt-lez-Havrincourt (Pas-de-Calais), route Nationale, a été condamné à 10 mois d'emprisonnement et par corps à une amende de CENT MILLE FRANCS pour avoir, à Graincourt-lez-Havrincourt, courant novembre 1942, commis le délit de hausse illicite en vendant 10 tonnes de blé à 18 fr. le kilo, prix supérieur au prix licite de 3 fr. 735 ; Le Tribunal l'a en outre condamné aux dépens, a prononcé la confiscation de la marchandise saisie et a ordonné l'insertion du present jugement par extrait dans les journaux « L'Echo du Nord » et « Le Réveil du Nord », sans toutefois que le coût de chaque insertion puisse excéder la somme de 1.000 fr. ; Le tout par application des articles 15, 16, 56, 37, 38, 62, 65, 68 et 69 de la loi du 2 octobre 1940, modifiée par celle du 7 août 1942 ; 55 et 52 du code pénal ; 194 du code d'instruction criminelle ; N'Y AYANT APPEL. — Vu au Parquet : Pour le Procureur de la République, le Substitut : (s.) VINCENS. — Pour extrait conforme, le Greffier : (s.) R DUBOIS 23.473

TRIBUNAL DE PREMIERE INSTANCE DE LILLE. — **Extrait** d'un jugement rendu contradictoirement par la 2e Chambre du Tribunal de Première Instance de Lille, présidée par M. TOULZA, le 8 mai 1943, il appert que : TAHON Fernand-Gustave, cultivateur, demeurant à Lille, 169, rue Emile Vandenberghe, a été condamné à QUATRE MOIS d'emprisonnement et QUARANTE MILLE FRANCS d'amende pour avoir, à Lille, le 13 janvier 1943, falsifié son lait par un mouillage d'environ 60 %. Et sur les conclusions de Me Crussaire, avocat, a été condamné à payer à titre de dommages-intérêts, à l'Union des Producteurs de lait et de beurre du Nord et du Pas-de Calais, intervenant comme partie civile, la somme de cinq cents francs ; Le Tribunal l'a en outre condamné en tous les dépens et a ordonné à ses frais l'insertion du présent jugement dans les journaux « Le Grand Echo du Nord », « Le Réveil du Nord » et « Le Journal de Roubaix », et à la demande de la partie civile, dans « L'Echo des Syndicats », sans toutefois que le coût de chaque insertion puisse excéder la somme de Cinq cents francs ; Le tout par application des articles 1, 3 et 7 de la loi du 1er août 1905, 194 du code d'instruction criminelle, sur N'Y AYANT APPEL. — Vu au Parquet : Pour le Procureur de la République, le Substitut : (s.) VINCENS — Pour extrait conforme, le Greffier (s.) R. DUBOIS 23.474

TRIBUNAL DE PREMIERE INSTANCE DE LILLE. — **Extrait** d'un jugement rendu contradictoirement par la 2e Chambre du Tribunal de Première Instance de Lille, présidée par M. TOULZA, le 4 mai 1943, il appert que : VERCAEMER Henri-Amédée, cultivateur, demeurant à Lys-lez-Lannoy, 50, rue Jules Guesde, a été condamné à QUATRE MOIS d'emprisonnement et DIX MILLE FRANCS d'amende pour avoir à Lys-lez-Lannoy, le 19 janvier 1943, falsifié du lait par un mouillage de 20 % et un écrémage à 55 % ; Et sur les conclusions de Me Crussaire, avocat, a été condamné à payer à titre de dommages-intérêts à l'Union des Producteurs de lait et de beurre du Nord et du Pas-de-Calais, intervenant comme partie civile, la somme de Mille francs ; Le Tribunal l'a en outre condamné en tous les dépens et a ordonné à ses frais l'insertion du présent jugement dans les journaux « Le Grand Echo du Nord », « Le Réveil du Nord » et « Le Journal de Roubaix », et à la demande de la partie civile, dans « L'Echo des Syndicats », sans toutefois que le coût de chaque insertion puisse excéder la somme de Cinq cents francs ; Le tout par application des articles 1, 3 et 7 de la loi du 1er août 1905, 194 du code d'instruction criminelle, sur N'Y AYANT APPEL. — Vu au Parquet : Pour le Procureur de la République, le Substitut : (s.) R. HELIOT. — Pour extrait conforme, le Greffier : (s.) R. DUBOIS. 23.475

Les Actionnaires de la Société Anonyme des Anciens Etablissements Paul MORIVAL, au capital de 750.000 francs, Siège Social 7, rue Georges-Danton, à LILLE, sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire, **le lundi 10 juillet à 10 heures, au Siège Social.** — Ordre du jour : 1° Lecture des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux comptes, sur l'exercice écoulé ; 2° Approbation des comptes arrêtés au 31 Décembre 1942 ; 3° Affectation des résultats ; 4° Nomination du Commissaire aux comptes pour l'exercice en cours, et fixation de sa rémunération ; 5° Autorisation à donner aux Administrateurs, en application de l'article 40 de la Loi du 27 juillet 1867. Les Propriétaires d'actions au porteur, devront, pour avoir le droit d'assister à l'Assemblée, déposer leurs titres au Siège Social, 5 jours au moins avant l'Assemblée. — Le Conseil d'Administration 23.468

Etude de Me Jacques LEFORT, Docteur en Droit, Avoué, 95, rue Nationale, à Lille. — A. J. Déc. Douai 30/8/38. — **DIVORCE.** — D'un jugement rendu contradictoirement par le tribunal civil de Lille le sept janvier 1943, enregistré, devenu définitif Entre Mme Louise BAUDUIN, épouse BOTTE, rue de Fiers à Lille Ayant pour avoué Me LEFORT Et : M. Georges BOTTE, 33, rue de l'Alma à Fives-Lille, Ayant pour avoué Me ROMBAUT. Il appert que le divorce a été prononcé entre lesdits époux à leurs torts réciproques. - Pr. extrait (s.) LEFORT

TRIBUNAL DE COMMERCE D'ARRAS — **Faillite DELFOROE Louis,** commerçant à Arras, 11, rue de Douai, ci-devant et actuellement rue de la Caisse d'Epargne. — Les créanciers qui n'ont pas encore produit leurs titres de créance sont invités à les adresser du suite et au plus tard dans la quinzaine, accompagnés d'un bordereau sur papier libre, daté, signé, indicatif des causes et montant de leurs créances, au syndic, Me DOZIAS, avoué à Arras, 4, rue des Grands Viéziers. — Le Greffier : Lucien QUILLE. 18.771

Der ADLER. Lire dans son N° 12 :

Forteresse de DCA dans la Manche – Vues des ouvrages fortifiés les plus modernes du monde. / L'estafette fumante. – Service de courrier, par air et à cheval. / "Il faut que je me laisse tomber plus vite" – Reportage d'un chasseur allemand. / Descente d'un Thunderbolt. / La Martinique, aperçu géopolitique et beaucoup d'autres articles du plus haut intérêt

der Adler

le grand illustré allemand de la Luftwaffe

Édition française ! Frs. 4.–

Renseignements par l'Agence Dechenne, 16/22, rue du Persil Bruxelles

Etude de Me André CHATTELEYN, Avoué à Lille, 27, boulevard Vauban. — **VENTE** par suite de liquidation judiciaire (DUCHATELET), au Palais de Justice de Lille le **Mercredi 21 Juillet 1943,** à 14 heures, pour les immeubles sis à **Roubaix, Oraix, Wattrelos** ; le **Mercredi 28 Juillet 1943,** à 14 heures pour les immeubles sis à **Tourcoing, Wasquehal, Mouvaux, Lisrs.** (Les enchères ne seront reçues que par ministère d'Avoué). Autorisation préalable de M le Préfet du Nord indispensable (loi du 16 novembre 1940). Il est recommandé de la solliciter au moins trois semaines avant la vente. — VILLES DE ROUBAIX, CROIX, WATTRELOS, TOURCOING, WASQUEHAL, MOUVAUX, LEERS : **UNE PROPRIETE comprenant une grande et belle MAISON à usage d'habitation,** avec grand jardin, et des **bâtiments à usage de brasserie** avec une grande cour et un matériel de brasserie, et **28 MAISONS** à usage de commerce et d'habitation sur les mises à **prix suivantes.** — ROUBAIX

1er lot : 77, rue d'Alger	50.000 fr.
2e lot : 147, boulevard de Fourmies	65.000
3e lot : 137, rue Jues-Guesde	20.000
4e lot : 26, rue des Arts	45.000
5e lot : 75, rue Voltaire	35.000
6e lot : 33, rue Jean-Bart	20.000
7e lot : 21, rue de l'Industrie	50.000
8e lot : 160, rue des Arts	50.000
9e lot : 1, rue de Brézin	65.000
10e lot : 166 rue de Lille	55.000
11e lot : 25, rue des Fossés	60.000
12e lot : 144, rue Edouard-Vaillant	60.000
CROIX — 13e lot : 65, rue Chevreuil	40.000
14e lot : 27, rue Anatole-France	50.000
15e lot : 62, rue Colmar	30.000
WATTRELOS — 16e lot : 569, rue du Mont-à-Leux	40.000
TOURCOING. — 17e lot : 158, rue des Carliers (Cette propriété sera vendue en trois lots avec faculté de réunion en un seul). 17 a) la maison à usage d'habitation avec jardin	500.000
17 b). Les bâtiments à usage de brasserie avec cour	300.000
17 c) Le materiel de brasserie	200.000

Chacun de ces trois lots sera tout d'abord exposé en vente et adjugé séparement, provisoirement, puis aussitôt après les trois lots seront exposés en vente en réunion en un seul lot, sur une mise à prix formée de l'ensemble des mises à prix ci-dessus ou des prix d'adjudication séparée, pour être adjugés selon le mode le plus avantageux au vendeur

18e lot : 145, rue de l'Epinette	40.000
19e lot : 31, rue Cuvier	30.000
20e lot : 1, rue de Wattignies	25.000
21e lot : 6, rue de l'Epidème	50.000
22e lot : 76, rue de Mouvaux	60.000
23e lot : 178, rue des Carliers	40.000
WASQUEHAL. — 24e lot : 40, rue Sadi-Carnot	40.000
MOUVAUX. 25e lot : 64, 66, rue Jean-Bart	80.000
LEERS — 26e lot : 17, 19, 21, 23, rue Jean-Jaurès	105.000

Pour tous renseignements, s'adresser (joindre timbre réponse) : 1° A Me André CHATTELEYN, Avoué, 27 boulevard Vauban, à Lille, rédacteur du cahier des charges, poursuivant la vente ; 2° A Me Arsenio HANUS, agréé, Syndic Liquidateur, 23 rue Jacquard à Tourcoing ; 3° Au Greffe du Tribunal civil de Lille, au Palais de Justice de la dite ville où est déposé le cahier des charges

Etude de Me P. TRIBOU, avoué à Avesnes. — **DIVORCE.** Assistance judiciaire, décision du 19-1-1942 Suivant jugement par défaut, en date du 21 mai 1942, rendu entre : M. Emile DESPLANQUES, demeurant à Landrecies, et Madame Louise CAPITAIN, épouse DESPLANQUES, demeurant à Landrecies (Ville Basse) le Tribunal civil d'Avesnes a prononcé le divorce d'entre les époux DESPLANQUES-CAPITAIN au profit du mari. — Pour extrait conforme : (s.) P. TRIBOU. 18765

Etude de Me TRIBOU, avoué à Avesnes-sur-Helpe. — Jugement par défaut du 16 mars 1943 tout le Tribunal Civil d'Avesnes entre M. Alfred DELFORGE, debitant, demeurant à Aymeries, et : 1° M. Hubert-Mathieu HAENDLE veuf de Mme Marie DELFORGE, demeurant ci-devant à Laval, actuellement sans domicile ni résidence connus ; 2° M. le Préfet du Nord, pris en sa qualité de tuteur légal du mineur Georges-Jean HAENDLE. Aucune opposition ne sera recevable passé le délai d'un mois (Art 158 bis du C.Pr C.). — Pour extrait (signé) TRIBOU. 18767

Etude de Me P TRIBOU, avoué à Avesnes. — **DIVORCE.** Assistance judiciaire, décision du 19-10-1942. Suivant jugement par défaut en date du 11 février 1943, rendu entre : M. POULEUR Alfred, manœuvre, demeurant ci-devant à Neuf-Mesnil, rue de Feignies, actuellement prisonnier de guerre en Allemagne, et Madame Arthurine CHINNE, épouse POULEUR, demeurant à Hautmont, 78, rue de Boussières, le Tribunal civil d'Avesnes a prononcé le divorce d'entre les époux POULEUR-CHINNE au profit du mari. Insertion faite conformément à l'article 247 du Code civil. — Pour extrait conforme : (s.) P TRIBOU. 18768

Etude de Maitre Gérard VERLEY, Avoué près le Tribunal Civil de première instance de Douai. — **SEPARATION DE BIENS.** D'un jugement rendu par défaut par le Tribunal Civil de première instance de Douai, le 4 juin 1943, enregistré, entre : Madame Marie-Antoinette CONVERT, épouse DELCROIX, avec lequel elle demeure à Aniche, rue d'Aoust, actuellement et ci-devant à Douai, rue d'Arras. Et : Monsieur Jean DELCROIX, mécanicien à l'Arsenal, demeurant à Aniche, rue d'Aoust, actuellement et ci-devant à Douai, rue d'Arras. Il appert que la séparation de biens a été prononcée d'entre les époux DELCROIX-CONVERT — Pour extrait conforme : Douai, le 23 Juin 1943. signé : Gérard VERLEY.

TRANSPORTS TOUTES DIRECTIONS
Claude DHINNIN
LILLE — Téléphone 713.88

Les créanciers de l'Entreprise juive **BLUM et COURMONT,** opérations immobilières, à **Lille,** 40, rue Brûle Maison, sont priés de se faire connaître, avec justifications, à Monsieur RIDOUX, 44, rue de Centeleu, à **Lille,** commissaire - administrateur. 32529

VENTES

Commissaires - Priseurs de Lille, 2, rue Ste-Anne (Tél. 504.03). — **Vente aux enchères :**

BEAUX MEUBLES

Beau piano « Pleyel » - Bel appareil T.S.F., état marche - Beau salon moderne noyerie ; canapé, 4 fauteuils - Table à ouvrage marqueterie - Table à thé - Beaux vases grés de Chine - Fauteuil Morris - Glaces - Tableaux - Livres - Meubles divers. - Belle chambre à coucher palissandre avec armoire à glaces 3 portes et toilette assortie - Chambre chêne clair moderne - Chambre acajou - Lavabos. — **Belle salle à manger** Renaissance chêne - Salle à manger Henri II avec desserte - Buffets - Tables - Chaises - Buffet de cuisine - Vaisselle - Verrerie - Bureau minis tre, chêne - Classeur à rideaux - Table dactylo - Chaises - Fauteuil, cuir

Etude de Me G TONDEUR, huissier à Avesnes. — AVESNES, place de la Gare, le **Vendredi 2 juillet, à 13 heures, VENTE PUBLIQUE** de : Un salon moderne 5 pièces acajou velours bleu très bon état - chambre à coucher pitchpin 3 pièces - 3 lits chêne avec sommier - 3 lits fer et cuivre - 3 matelas laine - grandes glaces - fauteuils - machine à laver - pendules - aspirateur - calamandre - armoire chêne - ustensiles de cuisine - effets divers - tables - casier bureau - lustre - quantité d'autres objets. Au comptant. 18.775

Etude de Me Jean DEROUVROY, notaire à Avesnes-sur-Helpe — **AVESNES.** — **Vente d'argenterie et bijoux.** Le mardi 29 Juin 1943, à 13 h. 30, en l'étude, Me Jean Derouvroy, notaire, procédera à la vente publique de : **Argenterie ancienne et moderne** comprenant diverses pièces d'argenterie du XVIIIe siècle avec poinçon « Vieux Paris » notamment une paire de flambeaux et nombreuses autres pièces. — **Bijoux** comprenant : 1° bijoux en or (bracelets, chaînes de montre, broches, bagues, boucles d'oreilles, montre, etc...) ; 2° bijoux fantaisie (camées, corail, etc...). Exposition à l'étude le matin de la vente, de 10 heures à midi. Au comptant. Frais en sus.

VENTES — ACHATS — LOCATIONS

Etudes de Me François DELATTRE, docteur en droit, notaire à Valenciennes, 25, rue Capron, et de Me Jean CARPENTIER, docteur en droit, notaire à Valenciennes, 18, rue d'Oultreman, **MARLY-LEZ-VALENCIENNES, à vendre** par adjudication publique et volontaire, le mercredi 21 juillet 1943, à 14 h. 30, à Valenciennes, en l'étude de Me François DELATTRE, notaire, 25, rue Capron : 1° **Une grande maison à usage d'habitation,** chemin de Saint-Sauve, n° 40, comprenant notamment : caves, salon, salle à manger, cuisine, buanderie ; à l'étage : trois pièces et à la suite bureau, remise, hangar, deux écuries, chauffage central, eau, gaz et électricité ; le tout sur 284 mètres carrés cadastré section A n° 109p. — 2° Immeuble rue de l'Egalité, n° 45, ayant servi de grange, mais construit pour être transformé en trois maisons à usage d'habitation, érigé sur 686 mètres carrés ; cadastré section A n° 403 bisp. — 3° Deux maisons contiguës à usage d'habitation, rue de l'Egalité, n° 45 et 47 ; comprenant chacune : cave ; deux pièces au rez-de-chaussée ; à l'étage deux pièces ; petites dépendances ; cour et jardin ; le tout d'une contenance de 240 mètres carrés, cadastré section A n° 403 bisp.

Demandes d'autorisation préfectorale à faire au plus tard le 5 juillet 1943.

Etude de Me Charles ROUSSEL, Docteur en droit, Notaire, 37, rue de la Barre, à Lille. — **A VENDRE PUBLIQUEMENT,** le **29 Juillet 1943, à 14 heures,** à Lille, rue Puebla, N° 7, en la salle des Adjudications des Notaires de Lille. — TOURCOING, rue de la Prairie N° 41 et 43. **Atelier à usage de carrosserie automobile et Garage. Mise à prix : 100.000 francs.** — Autorisation préfectorale nécessaire pour enchérir. 18.740

Etudes de Me Lodois THOUMIN, Notaire à Seclin, et de Me Pierre DEBOUVRY, Notaire à Armentières. — COMMUNES D'ANNŒULLIN et de WAVRIN, **DOUZE MAISONS A VENDRE** par adjudication publique et volontaire. — **Le jeudi 5 août 1943, à 15 heures précises,** à Annœullin, en la mairie, par le Ministère de Me THOUMIN. — **Désignation.** — COMMUNE D'ANNŒULLIN : Rue Jean-Jaurès, N° 14, **une Maison à usage d'habitation et d'estaminet et 7 ares 14 centiares de fonds bâti,** cour et jardin. — Grand-Place, N° 6 : **Une Maison à usage d'habitation et d'estaminet avec 3 ares 14 centiares de fonds bâti,** cour et jardin. — Rue Léon-Boisselle, N° 1 : **Une Maison à usage d'habitation et d'estaminet et un are 29 centiares de fonds bâti.** — Rue Léon-Boisselle, N° 12, et rue Neuve, N° 9 : **Une Maison à usage d'habitation et de commerce, divisée en deux logements et 2 ares 73 centiares de fonds bâti et cour.** — Rue Nationale, N° 21 : **Une maison à usage d'habitation et d'estaminet et 0 ares 66 centiares de fonds bâti, cour et jardin** avec accès à la rue du Vent de Bise. — R